

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 76

présenté par
M. Grouard

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.